

développement tout comme la croissance économique générale, et la sécurité de l'accès aux marchés pourrait entraîner un accroissement immédiat des investissements. Depuis quelque temps, on prend également de plus en plus conscience de l'importance de maintenir des régimes commerciaux ouverts, tant dans les pays développés qu'en développement, pour que les ajustements structurels requis puissent être faits et que les échanges puissent contribuer comme il se doit à l'allègement de la dette. Le Canada se réjouit des discussions qui se tiennent à l'OCDE et au sein d'autres instances sur les moyens de rendre homogènes et complémentaires ces divers aspects de nos relations économiques.

Avant de terminer, Monsieur le Président, j'aimerais commenter deux grands points abordés dans la Note du Secrétaire général, à savoir l'aide et le financement lié à des opérations commerciales, et l'amélioration du dialogue avec les pays en développement.

L'aide et le financement lié à des opérations commerciales

La Note du Secrétaire général témoigne d'une préoccupation croissante devant le risque que les ressources d'APD soient affectées de plus en plus fréquemment au financement concessionnel des exportations, parfois au détriment de la poursuite de sains objectifs de développement. Je tiens à souligner que le Canada partage cette préoccupation. Il a toujours tenté d'améliorer la transparence et la réglementation de toutes les formes de financement concessionnel des exportations dans le cadre du Consensus concernant le crédit à l'exportation et des Lignes directrices sur le financement associé. Récemment, nous avons exprimé notre déception devant le fait que les approches auxquelles on a recours actuellement pour réglementer l'utilisation des crédits d'aide liée et d'autres formes de financement combinant crédits d'aide et crédits commerciaux n'ont pas été couronnées de succès. En conséquence, le Canada a déclaré qu'il serait disposé à étudier des propositions visant à accroître sensiblement l'élément de libéralité minimum autorisé par le Consensus, à relever les niveaux assujettis à l'exigence de notification préalable, à faire une plus large utilisation des lignes de crédit communes et même à interdire les crédits mixtes dans des secteurs spécifiques en vue d'assurer que les crédits d'aide liée visent des fins développementales plutôt que commerciales. Par ailleurs, il nous faut songer à relever l'élément de libéralité minimum pour le financement associé et l'APD. Mais il sera essentiel que toute règle établie s'applique également à toutes les autres pratiques de financement ayant un effet équivalent.

Je reconnais qu'il s'exerce de très fortes pressions pour utiliser les crédits d'aide afin de subventionner les exportations vers les pays en développement. Le marché international des exportations de biens d'équipement n'a pas retrouvé sa fermeté et, avec les forts taux de chômage que connaissent nombre de nos pays, nos exportateurs réclament de plus en plus de financement par crédits mixtes. Ces demandes se font particulièrement pressantes chaque fois que nos exportateurs apprennent que leurs concurrents des autres pays de l'OCDE bénéficient peut-être d'un financement concessionnel, souvent fourni par l'entremise du programme d'aide. Par ailleurs, je reconnais qu'on peut raisonnablement montrer que, lorsque les considérations développementales appropriées sont prises en compte, l'aide et le commerce peuvent être conjugués de façon à élargir